

-----  
**Commune de CIZE**  
-----

Téléphone :  
03.84.52.04.87

**ARRETE DONNANT DELEGATION DE SIGNATURE  
A Mme Murielle BAUNE  
Rédacteur**

Le Maire de CIZE,

VU les articles L 2122-19 et R 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au maire la possibilité de donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux fonctionnaires titulaires,  
Considérant que Madame Murielle BAUNE a la qualité de fonctionnaire territorial titulaire,  
Considérant qu'il convient de faciliter le bon fonctionnement du service public municipal,

**ARRETE**

**Article 1er** : En l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, délégation de signature est donnée à Madame Murielle BAUNE, Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe, faisant fonction de Secrétaire de Mairie, pour :

- La certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- La légalisation des signatures,
- Les attestations de domicile,
- Les certificats de vie demandés par les caisses de retraite étrangères,
- la réception des documents d'urbanisme,
- la réception des courriers recommandés,
- les bons de commande de fournitures d'un montant inférieur à 1 500 €
- les conventions de location de la Salle communale.

**Article 2** : La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- . Notifié à l'intéressée,
- . transmis à Monsieur le Préfet du Jura

Fait à CIZE, le 16 avril 2026

Le Maire,

Philippe WERMEILLE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BESANCON dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Transmis au Représentant de l'Etat le :

Notifié à l'intéressé le : 17/04/2026  
Signature du délégataire :

